

“ RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ”

Le 1er janvier 2017, Monsieur Éric CHEVÉE (mandataire CPME) a été désigné pour poursuivre le développement de l'AGEFICE à la suite de Monsieur Pierre POSSÉMÉ (mandataire MEDEF).

Avec près de la moitié de ses membres renouvelés, le nouveau visage du conseil d'administration de l'AGEFICE allie esprit de continuité et volonté d'implication.

Fidèle aux valeurs de l'AGEFICE, cette nouvelle équipe est majoritairement constituée de dirigeants d'entreprise, au cœur des préoccupations des entrepreneurs et représentative de la diversité des ressortissants tant par leurs parcours professionnels variés que par leurs régions d'origine, elles aussi, différentes (Hauts-de-France, Île de France, Centre-Val de Loire, Pays de la Loire, Occitanie, PACA, Grand Est...).

En complément de la présidence de l'AGEFICE composée de Monsieur Éric CHEVÉE (CPME) et de Monsieur Pierre POSSÉMÉ (MEDEF) qui assure désormais les fonctions de vice-président, le bureau de l'AGEFICE comprend Mesdames Joëlle HÉLÉNON (MEDEF) et Christel TEYSSEDRE (CPME), respectivement trésorière et trésorière-adjointe, ainsi que Messieurs Jean-Pierre CHEDAL (U2P) et Patrice GUÉZOU (CCI), respectivement secrétaire et secrétaire-adjoint. Par ce renouvellement, les organisations patronales illustrent une nouvelle fois leur attachement à la gouvernance et l'indépendance du dispositif de financement de la formation professionnelle des non-salariés et leur volonté de s'impliquer dans la conduite des projets au bénéfice des chefs d'entreprise indépendants du commerce, de l'industrie et des services.

LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL :

Pour mener à bien ses missions, l'AGE-

FICE réunit différentes commissions en charge d'élaborer des recommandations sur des sujets variés et nombreux (critères de prise en charge, plafonds financiers, simplification des procédures, conciliations, etc.). Toutes les recommandations sont soumises à l'appréciation des membres du Conseil d'Administration et les décisions validées par des représentants des organisations patronales et consulaires.

Le Conseil de perfectionnement, prépare les travaux du Conseil d'Administration,

La Commissions des Critères, est en charge des travaux relatifs aux règles d'attribution des fonds, aux critères d'éligibilité des formations et à l'orientation de l'utilisation des ressources,

La Commission d'amélioration qualitative, gère à la fois l'amélioration qualitative des formations ainsi que l'amélioration qualitative des procédures de traitement des demandes de financement d'actions de formation,

La Commission de Conciliation, statue en dernier ressort sur les litiges.

LA STRUCTURE OPÉRATIONNELLE DE L'AGEFICE

En lien avec sa Présidence et ses administrateurs, la direction de l'AGEFICE applique la politique décidée par le Conseil d'Administration, participe aux orientations stratégiques et plans d'action, représente l'AGEFICE vis-à-vis des partenaires extérieurs, et assure la gestion courante de l'Association.

Elle s'appuie sur une organisation opéra-

tionnelle structurée.

Les Conseillers, salariés de l'AGEFICE, assurent l'instruction des demandes de financement d'actions de formation, le contrôle des pièces éléments constitutifs et justificatifs des demandes, la communication auprès des Points d'Accueil et des usagers des critères de prises en charge, des procédures appliquées et de l'état d'avancement des dossiers.

Répartis par secteurs géographiques, les 16 Conseillers, salariés de l'AGEFICE sont les interlocuteurs privilégiés des Points d'Accueil et des usagers avec lesquels ils sont en relation. Ils instruisent 60.000 demandes de financement par an

Pour accompagner les Dirigeants dans leurs démarches, l'AGEFICE assure une présence locale, au plus près des Chefs d'Entreprise, au travers de ses Points d'Accueil AGEFICE (PTA), structures partenaires installées dans les antennes des organisations patronales et consulaires du territoire.

Les Points d'Accueil accompagnent les Chefs d'Entreprise candidats à la formation pour leurs demandes de prises en charge.

En contact permanent avec les Conseillers de l'AGEFICE, les Points d'Accueil assurent un maillage territorial et une présence locale auprès des Chefs d'entreprise